

QUARTA SESSIONE URDINARIA DI U 2018

4^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2018

30 È 31 DI MAGHJU

30 ET 31 MAI 2018

2018/E4/033

**REPONSE DE M. LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF
A LA QUESTION DEPOSEE PAR LE GROUPE « CORSICA LIBERA »**

OBJET : POUR UNE INGENIERIE PUBLIQUE AU SERVICE DES TERRITOIRES

Au moins, si nous risquons d'oublier nos engagements de campagne, nous nous les verrions rappelés à l'occasion de chaque séance de questions orales. Mais je pense qu'il est de bon ton et de bonne politique qu'il en soit ainsi.

La question de l'ingénierie est connexe à la question de la territorialisation des politiques publiques. C'est un enjeu fort. Cela nous est dit et répété, par les maires principalement mais également par les présidents d'intercommunalités, de façon générale et de façon sectorielle. Je pense par exemple, et j'en dirai quelques mots sur la question des déchets.

De façon générale, il est indispensable que dans le mouvement global de construction de l'administration nouvelle de la Collectivité de Corse, il y ait des moyens individualisés dédiés à l'ingénierie au service des communes, des intercommunalités et des territoires. Cela nous est demandé en permanence par nos interlocuteurs et c'est rendu encore plus indispensable par la disparition de l'échelon intermédiaire que représentaient les deux conseils départementaux. Il y avait là, on le savait, un risque de distension du lien entre la nouvelle collectivité de Corse issue de la fusion et les acteurs de terrain et élus locaux. Cet interstice, nous devons le combler, à travers la création de nouveaux liens, par la territorialisation des

politiques publiques et la mise en œuvre de nouveaux outils et notamment des moyens d'ingénierie.

L'idée est de travailler à périmètre constant en termes de fonctionnaires et de ressources humaines, ce qui veut dire qu'à un moment donné, il y a des restructurations et des redéploiements à faire, qui ne peuvent se faire qu'avec l'adhésion des personnes concernées, avec la validation des syndicats, avec la construction d'un cadre d'action qui soit partagé, y compris par les instances consultatives. Ce travail là est en cours.

Ce que nous disent aussi souvent les maires, c'est que, premièrement, la complexité administrative s'est aggravée à cause de la construction de la nouvelle collectivité de Corse. De ce côté-là, on essaie de simplifier au maximum, de rationaliser les process pour qu'il y ait le moins de déperdition entre la question posée et la réponse apportée. Deuxièmement, il faut simplifier les procédures. Je me tourne notamment vers ceux qui au-delà de l'administration centrale, sont souvent sollicités, voire interpellés, par rapport à cette question. Je pense notamment à l'ODARC ou à l'ADEC. Il y a un gros travail qui est fait, un travail de guichet unique et de rationalisation des dispositifs, de simplification, pour que les partenaires de la Collectivité de Corse aient accès à l'information et à la décision le plus rapidement possible, et on va continuer ces efforts.

Il a certainement aussi des efforts nouveaux à faire. Je pense par exemple à la question des déchets et je terminerai par là. On ne peut pas demander aux intercommunalités du rural et de l'intérieur, qui ont la compétence en matière de collecte, de mener à bien dans les conditions actuelles la montée en charge rapide du tri, et notamment du tri de porte à porte, dans des mesures compatibles avec les objectifs et les exigences qui sont posées par le terrain. C'est ce que j'ai dit et répété hier à Nicolas HULOT.

Aujourd'hui nous avons besoin, nous, Collectivité de Corse, d'aider les intercommunalités sur la question des déchets. Nous avons besoin de dégager des moyens financiers exceptionnels et l'Etat doit prendre aussi sa part dans cet effort. Par exemple à travers la territorialisation de la TGAP, c'est un chemin, mais il peut y en avoir d'autres.

On a besoin d'une aide d'Etat entre 3 et 5 millions d'euros par an, pendant la durée de la période transitoire, c'est-à-dire 3 - 4 ans, pour mener à bien la politique de généralisation du tri pour laquelle, sur le principe en tout cas, nous sommes tous d'accord.

La politique de généralisation du tri passe aussi par des équipes dédiées d'ingénierie, mises en œuvre par l'Office de l'Environnement en concertation avec les intercommunalités, au plus près du territoire et des personnes concernées par le tri. C'est une condition sine qua non de la réussite. Cela fait partie de l'ingénierie globale et il faut réussir maintenant, comme nous allons nous efforcer de réussir l'ensemble de ces dispositifs au service de tous les territoires et de tous les Corses.